

Permis concernant la durée du travail octroyés

Permis de travail de nuit (art. 17 LTr)

- 11-18080 / 112350
DHL Logistics (Suisse) SA, 2000 Neuchâtel
Rampe-Pool Logistique (gestion des produits pour la production du site)
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
15 H
01.04.2011–31.03.2014 (Nouveau permis)
- 11-18083 / 101162
Patric métal SA, 2206 Les Geneveys-sur-Coffrane
Machines CNC (laser, poinçonneuses, pliage), soudure, soudage robotique et
atelier peinture
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
35 H
01.04.2011–31.03.2014 (Renouvellement/modification)

Permis de travail de nuit (sans alternance avec un travail de jour) (art. 17 LTr)

- 10-17529 / 101594
Ateliers Busch SA, 2906 Chevenez
secteurs de production: usinage, montage, logistique, test et essai.
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
90 H
01.01.2011–31.12.2013 (Renouvellement/modification)

(H = hommes, F = femmes, J = jeunes gens)

Voies de droit

Conformément aux art. 44 ss LPA ces décisions peuvent être attaquées devant le Tribunal administratif fédéral, Case postale, 3000 Berne 14, dans les 30 jours à compter de la présente publication. Le mémoire de recours doit être présenté en deux exemplaires, il indiquera les conclusions, les motifs et les moyens de preuve et porter la signature du recourant ou de son mandataire.

Toute personne ayant qualité pour recourir peut consulter les pièces sur rendez-vous pendant la durée du délai de recours, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie SECO, Conditions de travail, Protection des travailleurs (ABAS), Effingerstrasse 31, 3003 Berne (téléphone 031 322 29 48).

5 avril 2011

Secrétariat d'Etat à l'économie:
Direction du travail